

=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.

ASSEMBLEE MUNICIPALE.-

LE CONSEIL,

- DECIDE d'accorder au Receveur Municipal une indemnité de gestion de 39 francs par an à compter du 23 Juin 1969;
- FIXE à 0,20 franc par litre d'eau de vie la redevance due à la commune par les bouilleurs de cru pour droit d'usage de l'atelier public de distillation;
- INVITE le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 50 000 francs pour financer les travaux de voirie sur le lotissement communal. Cet emprunt se fera au taux d'intérêt de 5,5 % et sera remboursable en 6 années à partir de 1970.

AFFOUAGES - Vidange de coupes.- Les affouagistes sont priés de retirer le bois restant en forêt (Parcelles 2 et 30) avant le 1er Décembre prochain.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE.-

- 9 heures: Service religieux à la mémoire des Victimes de guerre suivi de la Cérémonie au monument aux Morts - Dépôt de gerbes - Minute de silence.
- 10 heures 15: Au Foyer Rural, vin d'honneur offert par l'Association des Anciens Combattants de THIAVILLE/M.
- 11 heures 01: Les cloches sonneront à toute volée pour marquer le 51ème anniversaire de la victoire de 1918.

Il serait souhaitable que des drapeaux individuels s'associent à la décoration du monument aux Morts et des édifices publics.

La collecte du bluet de France aura lieu sur la voie publique au cours de cette journée du 11 Novembre 1969.

SAPEURS - POMPIERS.- Par arrêté préfectoral en date du 24 Octobre 1969, le Sergent Roger ERHARD est nommé Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de THIAVILLE/M à compter du 1er Septembre 1969 avec le grade d'Adjudant.
Félicitations.

Pour nos ANCIENS.- La quête du dimanche 26 Octobre effectuée par les Conseillers Municipaux et les Membres du Foyer Rural a produit la somme de 415,60 francs. Merci aux généreux donateurs et dévoués quêteurs.

A . B.

LACHAPELLE.-

51ème Anniversaire de la victoire de 1918

- 10 heures 30: Service religieux à la mémoire des Victimes de guerre suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux Morts. Minute de silence.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité de LACHAPELLE.

A . M .